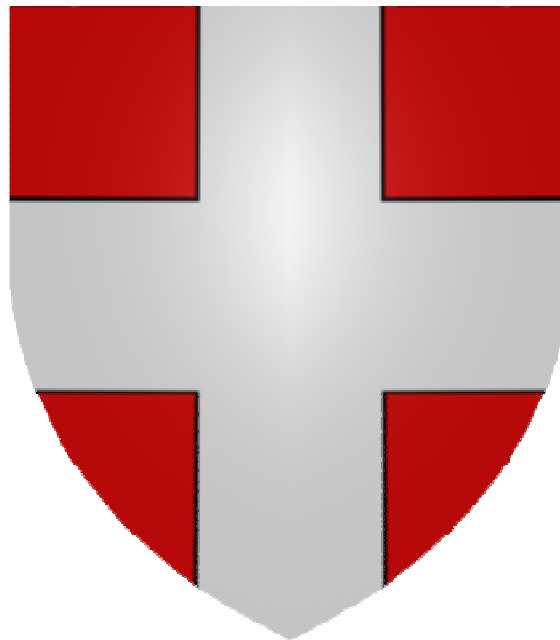




Pascal DURANDARD

# Généalogies savoyardes

**Famille Crosé, d'Aime**



Version janvier 2021



Originaires de Beaufort, les Crosé se sont établis à Aime dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce sont surtout des juristes, et ils ont donné des notaires et un avocat. Un des leurs a même acquis la charge de vice-châtelain d'Aime. Ils ont donné à l'Église deux religieuses, une bernardine à Conflans et une clarisse à Moûtiers ; et deux prêtres dont l'un, chanoine de la cathédrale de Moûtiers, a eu une carrière ecclésiastique intéressante. Cette famille s'est éteinte au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Sources

Archives départementales de la Savoie (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres paroissiaux et d'état civil d'Aime, Beaufort, Bellentre, Conflans, Hauteluze, Moûtiers, Saint-Pierre d'Albigny, Salins-les-Thermes, Séez et Villard-sur-Doron
- ✓ Sénat de Savoie, procédures civiles et criminelles, répertoire (références en notes)
- ✓ Tabellions d'Aime, de Bourg-Saint-Maurice et de Moûtiers (références en notes)

Archives diocésaines de Moûtiers :

- ✓ Fichier des prêtres de l'archidiocèse de Tarentaise

Sources bibliographiques :

- ✓ *Le Diocèse de Tarentaise des origines au concordat de 1802*, tome I, M. le chanoine Frédéric Richermoz, publication « Tarentasia Christiana », imprimerie Félix Bérout, Moûtiers, 1928
- ✓ Recueil des mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, nouvelle série, tome VII, 2<sup>e</sup> livraison (« Histoire du couvent des bernardines de Conflans »)

Sources en ligne sur Internet :

- ✓ GENEANET : arbre généalogique de Jacques Julien, généalogies des familles de l'ex canton d'Aime par Noël Simon-Chautemps
- ✓ Relevés du Centre généalogique de Savoie

## Remerciements

Je remercie Madame Monique Gherardini pour m'avoir apporté une aide efficace et généreuse dans mes recherches aux archives diocésaines de Moûtiers.

Je remercie Monsieur Jean-Paul Bergeri, archiviste diocésain, pour m'avoir toujours ouvert la porte de *ses* archives en m'en facilitant l'accès au mieux de nos disponibilités respectives.



## Filiation suivie

### § I - Branche aînée

#### 1<sup>er</sup> degré

**Honnête Jean CROSÉ**, de Beaufort, mort avant 1601.

Il est le père de :

2-1) *Égrège, puis Honorable Maître Maxime CROSÉ, qui suit.*

#### 2<sup>ème</sup> degré

**Égrège**, puis **Honorable Maître Maxime CROSÉ**, né vers 1575 dans la paroisse de Beaufort. Il demeure à Beaufort, et il est inhumé le 29 mai 1654 à Montvalezan, paroisse dont son fils est le curé.

Il épouse vers 1600 **Honorable Arnode NOYRET**, née vers 1580 et morte avant septembre 1656, fille d'Égrège Barthélémy Noyret, de la paroisse de Villard-sur-Doron.

Enfants, baptisés à Beaufort :

- 3-1) Jacques CROSÉ, baptisé le 7 avril 1601 (parrain : Égrège Jacques Bouchage ; marraine : Noble Françoise [Greppon], femme de Noble Pierre Crespin).
- 3-2) Maurice CROSÉ, baptisé le 20 mai 1605 (parrain : Vénérable messire Maurice Duret, prêtre ; marraine : Louise, fille d'Égrège Pierre Brunet) ; décédé le 24.
- 3-3) Anne CROSÉ, baptisée le 30 octobre 1606 (parrain : André ... ; marraine : Anne, femme d'Égrège Pierre Clau...).
- 3-4) Urbain CROSÉ, baptisé le 25 mai 1608 (parrain : Vénérable messire François de..., [prêtre de Beaufort] ; marraine : Jacquemette, femme de George Bo...).
- 3-5) *Égrège et Honorable M. Pierre CROSÉ, qui suit.*
- 3-6) Louise CROSÉ, baptisée le 23 novembre 1611 (parrain : Louis Bochet ; marraine : Maffresia, femme d'Égrège Barthélémy Molliet). Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 13 octobre 1657 <sup>1</sup>, Égrège Antoine BRUNIER, châtelain de la Val d'Isère, veuf de Pantaléone VEYLEX.
- 3-7) Amédée CROSÉ, baptisé le 4 mai 1613 (parrain : Égrège Amédée Borno ; marraine : Marie, femme d'Égrège Claude Antoine Oudéard).
- 3-8) Pernelle CROSÉ, baptisée le 22 décembre 1615 (parrain : Discret Pierre, fils d'Égrège Bernardin Noyret ; marraine : Françoise, femme de Discret Pierre Noyret).
- 3-9) Antoine CROSÉ, baptisé à Beaufort le 18 février 1617 (parrain : Égrège Antoine Vial ; marraine : Jeanne, femme de François Bouchage) ; *obit.*
- 3-10) Égrège et Honorable Claude CROSÉ, baptisé le 14 avril 1618 (parrain : Claude, fils de feu Jean Duc, de Villard ; marraine : Donade, femme d'Égrège Claude Guyard). Notaire ducal à Aime en 1643, il meurt en cette ville, inhumé le 5 mars 1663. Il épouse en premières noces, avec un contrat du 1<sup>er</sup> avril 1647 reçu Didon, notaire à Bellentre <sup>2</sup>, Georgine GIROD-ROUX,

<sup>1</sup> A.D. de la Savoie. Cf. les généalogies de l'ex canton d'Aime par Monsieur Noël Simon-Chautemps (en ligne sur Geneanet).

<sup>2</sup> Même source.



née vers 1620, inhumée à Aime le 31 octobre 1658, fille de François Girod-Roux et de Claudine BRUNET. Il épouse en secondes noces à Aime le 28 mai 1661 Honorable Jacquemine PLASSIARD, née vers 1635, fille de Maître Antoine Plassiard, notaire et bourgeois de cette ville, et de Jacquemine CLÉAZ. Elle est morte à Aime, inhumée le 29 janvier 1685.

- 3-11) Jeanne CROSÉ, baptisée le 9 juin 1619 (parrain : Jean Molliet ; marraine : Perrine, femme d'Égrège Antoine Vial).
- 3-12) Maffresia CROSÉ, baptisée le 2 juillet 1621 (parrain : Wiffred ... ; marraine : Philiberte, fille de Pierre Balli). Elle est assimilable à Philiberte CROSÉ, marraine à Beaufort le 15 septembre 1630, et morte à Aime le 3 octobre 1681, « *senex* ».
- 3-13) Jean-Baptiste CROSÉ, baptisé le 18 septembre 1622 (parrain : Jean Crosé [son frère ?] ; marraine : Claudine, femme de Maxime Gachet).
- 3-14) Révérend Messire Jean CROSÉ, baptisé le 9 mars 1624 (parrain : Maître Jean Vibert-Bayon ; marraine : Pernelle, femme d'André Lanohe). Prêtre, il est curé de Montvalezan de 1650 à 1664, puis de Landry jusqu'à sa mort, survenue en cette dernière paroisse en novembre 1677. Il est inhumé le dernier jour du mois.

### 3<sup>ème</sup> degré

**Égrège et Honorable M. Pierre CROSÉ**, né à Beaufort et baptisé le 27 octobre 1609 (parrain : Égrège Pierre Granier ; marraine : Pernelle, fille de Noble Nicolas Pipin). Notaire ducal à Aime de 1647 à 1668, vice-châtelain et bourgeois de cette ville, il meurt après le 4 juin 1678.

Il épouse Hauteluze le 5 avril 1644 (union enregistrée à Beaufort le 3 février précédent), avec un contrat dotal passé le 14 avril par-devant Maître Claude Antoine Granier, notaire <sup>3</sup>, **Jeanne DUC**, baptisée à Hauteluze le 1<sup>er</sup> avril 1624, fille de feu Maître Nicolas Duc, notaire à Hauteluze, et de Jacquemette CONVEX-MUSSELARD. Elle est morte à Aime, inhumée le 15 août 1706.

Enfants :

- 4-1) Nicolarde CROSÉ, née et baptisée à Beaufort le 5 avril 1645 (parrain : Nicolard Rolet ; marraine : Pernelle, femme de Pierre Bor...).
- 4-2) Marie Marguerite CROSÉ, née vers 1646, religieuse au couvent des bernardines de Conflans entre 1665 et 1671 <sup>4</sup>.
- 4-3) Anne CROSÉ née vers 1648, morte à Aime et inhumée le 1<sup>er</sup> juillet 1711. Elle est la marraine d'Anne Philiberte Barjon, fille d'Égrège Jean Barjon, baptisée à Aime le 21 octobre 1656. Elle épouse à Granier le 9 novembre 1667, et par contrat passé la veille chez Maître Jacques Crosaz, notaire à Aime <sup>5</sup>, Maître Égrège Nicolas BRUNET, né et baptisé en cette paroisse le 21 juillet 1645, fils de Maître Jean Brunet et de Philiberte GUIGUE. Notaire et vice-châtelain à Aime, il est inhumé en cette ville le 31 juillet 1723.

<sup>3</sup> Même source.

<sup>4</sup> Détachée et issue de l'ordre des Cisterciens, la congrégation des bernardines réformées a été créée en 1622 par Louise de Ballon, cousine à la fois de saint François de Sales et de Benoît Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise. Soucieuse d'un retour à une spiritualité exigeante, la fondatrice fonde une première communauté à Rumilly. Les bernardines de Rumilly ont essaimé dans toute la Savoie au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur couvent de Conflans a été fondé en 1637. Il s'agrandit au fil du temps et s'établit dans l'enceinte du château de Conflans, comprenant même la fameuse Maison rouge, l'un des plus beaux témoignages architectural du XIV<sup>e</sup> siècle en Savoie.

<sup>5</sup> A.D. de la Savoie. Cf. les généalogies de l'ex canton d'Aime par Monsieur Noël Simon-Chautemps (en ligne sur Geneanet).



- 4-4) Pierre CROSÉ, né à Aime et baptisé le 10 novembre 1652 (parrain : Égrège Pierre Mérel, notaire ; marraine : Jacquemette, femme de Claude Leuret ; mort en cette ville et inhumé le 29 août 1658.
- 4-5) Honorable Jeanne Claude CROSÉ. Le 20 février 1708, elle reconnaît avoir reçu de son frère Louis Henri, en plus de sa dote, la somme de 1.300 florins pour tous ses droits sur les hoiries des feus Pierre Crosé et Jeanne Duc, ses parents <sup>6</sup>. Elle a épousé Maître Claude POMAT, bourgeois de Moûtiers, fils de feu Maître Jean-Baptiste Pomat. Le 20 février 1708, il transige avec Louis Henri Crosé, son beau-frère, son débiteur pour plusieurs sommes d'argent <sup>7</sup>. Il est inhumé à Moûtiers le 19 avril 1713.
- 4-6) **Maître Louis Henri CROSÉ, qui suit.**

Par ailleurs, Pierre Crosé a eu une fille d'Antoinette CHEDAL, fille d'André :

- Jacquemine, baptisée à Aime le 31 décembre 1643 (parrain : Jacques Gaydoz ; marraine : Pernelle, fille de Louis Rejean).

#### 4<sup>ème</sup> degré

**Maître Louis Henri CROSÉ**, né à Aime et baptisé le 2 décembre 1655 (parrain : André Collomb ; marraine : Henriette [Escambord], femme d'Égrège Maurice Moris, procureur [fiscal de l'archevêché de Tarentaise]). Praticien à Aime, il est mort en cette ville, et il est inhumé le 26 juillet 1710.

Le 2 juin 1696, il fait un testament holographe à Chambéry. Il veut être inhumé au tombeau de sa famille s'il décède à Aime, et lègue 30 florins au prêtre qui l'assistera à l'heure de sa mort et qui l'aura assisté le plus souvent au cours de sa dernière maladie. Il le prie de dire dix messes pour le repos de son âme. Il lègue cent bichets de seigle « aux plus pauvres familles » d'Aime, et cinquante bichets de seigle « aux plus pauvres familles » de Mâcot. Il lègue 150 florins aux capucins de Bourg-Saint-Maurice et autant aux capucins de Moûtiers, priant chacune de ces deux « familles » de dire cinquante messes pour le repos de son âme. Il laisse en prélegat à son fils aîné le quart de ses biens, et fait ses héritiers universels ses fils Antoine et Barthélémy. Il donne la tutelle de ses enfants à Maître Barthélémy Crosaz, son cousin. Après sa mort, sa veuve requiert Noble Hyacinthe Bovéry, juge mage de Tarentaise, de procéder à l'authentification de son testament. Le 9 août 1710, après examen de la signature, un arrêt du juge mage confirme le caractère authentique du testament, qui est insinué au tabellion de Moûtiers <sup>8</sup>.

Il épouse vers 1687 **Demoiselle Angélique VARAMBON**, née et baptisée à Moûtiers le 20 décembre 1670, fille de M. Jean Varambon, bourgeois de cette ville, et de Demoiselle Catherine FERLEY. Après la mort de son mari, comme tutrice et administratrice des biens de ses enfants, elle passe de nombreux actes qui témoignent de son activité de gestionnaire du patrimoine familial.

Elle teste à Aime le 25 février 1729 en faveur de ses trois fils. Elle veut être inhumée dans l'église paroissiale d'Aime, au tombeau des prédécesseurs de son défunt mari. Elle prie les capucins de Bourg-Saint-Maurice d'envoyer quatre religieux pour assister à sa sépulture et dire la messe pour le repos de son âme, et pour cela elle leur donne une charge de « bon vin rouge ». Elle lègue 60 livres à la confrérie des pénitents érigée en l'ancienne paroissiale St-Sigismond, les priant de célébrer tous les ans une messe à son intention le jour de la Saint-Michel. Elle fait don de 30 livres pour la dorure du retable « nouvellement fait » dans l'église d'Aime. Elle lègue encore 12 livres à l'autel et à la

<sup>6</sup> Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, folio 90.

<sup>7</sup> Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, folios 89 (verso) et 90.

<sup>8</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1846, folios 751 et 752.



confrérie du Rosaire, et 3 livres aux pauvres de l'hôpital du lieu. Outre leur trousseau, elle lègue à chacune de ses deux filles la somme de 1.200 livres, payable en obligations ou en biens-fonds, tels qu'ils ont été estimés par le contrat de cession que ses défunts frères ont établi en sa faveur<sup>9</sup>.

Elle est morte à Aime, inhumée le 6 avril 1729.

Enfants, nés et baptisés à Aime :

- 5-1) Antoine CROSÉ, né et baptisé le 8 août 1688 (parrain : Spectable Antoine Varambon ; marraine : Noble Marie Charlotte de Montaigne) ; inhumé à Aime le 14 décembre 1702.
- 5-2) Anne CROSÉ, née et baptisée le 21 octobre 1690 (parrain : Maître Égrèze Nicolas Brunet ; marraine : Anne Crosé) ; morte à Séez et inhumée le 28 septembre 1766. Elle épouse à Séez le 18 janvier 1708, avec un contrat dotal passé le 29 décembre 1707<sup>10</sup>, Égrèze Jacques François RAPIN, né à Séez le 27 décembre 1686, fils de Discret et Honorable Laurent Rapin, notaire ducal à Séez, et de Jeanne Françoise GARAND. Notaire royal collègié et châtelain, il est mort à Séez, et inhumé le 1<sup>er</sup> février 1762.
- 5-3) Révérende Dame Henriette Christine CROSÉ, religieuse de Sainte-Claire, née et baptisée le 17 novembre 1692 (parrain : Henri Jovet ; marraine : Andrée Brunet). Elle entre au couvent des Clarisses de Moûtiers en 1712. Le 6 janvier, elle fait cession à sa mère de tous ses droits. Le même jour, cette dernière passe en sa faveur son contrat dotal d'entrée en religion. Elle reçoit une dot de 5.000 florins, plus 500 florins pour les frais d'entrée en religion, les frais de sa profession et les droits de régale. Elle reçoit aussi ses meubles et son trousseau, 200 florins pour la pension de son année de noviciat. Enfin, sa mère lui constitue une pension annuelle et viagère de 100 florins payable dès l'année de sa profession<sup>11</sup>. Elle vit encore en 1759.
- 5-4) *Spectable Barthélémy CROSÉ, qui suit.*
- 5-5) Pernelle CROSÉ, née et baptisée le 24 février 1697 (parrain : Jean-Baptiste Crosaz ; marraine : Pernelle Marpaud) ; morte avant le 7 octobre 1719.
- 5-6) Jean Louis CROSÉ, né et baptisé le 4 septembre 1698 (parrain : Claude Ligeon ; marraine : Catherine Nicoz) ; mort à Aime et inhumé le 14 suivant.
- 5-7) *Égrèze et Honorable Georges Frédéric CROSÉ, dont la postérité est rapportée au § II.*
- 5-8) Révérend Messire François Nicolas CROSÉ, né et baptisé le 25 octobre 1704 (parrain : Égrèze et Honorable François Nicolas Brunet ; marraine : Claude Ferley). Ordonné prêtre en 1730, il est aussitôt nommé vicaire des Allues, et membre de la communauté presbytérale de l'église Sainte-Marie de Moûtiers en 1731. Il est envoyé l'année suivante à Rome, où il est chapelain de l'église Saint-Louis-des-Français. Revenu en Tarentaise en 1734, il est pourvu d'un canonicat dans le chapitre de la cathédrale Saint-Pierre deux ans plus tard. En 1740, il est commis par le chapitre pour recevoir les blés et autres grains qui lui sont dus. Le 10 mars, il donne quittance à Honorable Antoine Pomat, de la paroisse de la Bâthie, collecteur des dîmes « que doivent les communiens et particuliers des villages du Frenay et d'Alberet »,

<sup>9</sup> Maître Crosaz, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1653, folios 85 et 86.

<sup>10</sup> Notaire Crosaz. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1631, folio 289. Louis Henri Crosé et Angélique Varambon constituent en dot à leur fille la somme de 4.000 florins, plus celle de 500 florins pour son trossel et son habit de noces. De son côté, Jacques François Rapin, du consentement de son père, donne à sa future femme la moitié des sommes que ses parents lui ont constituées. « Et d'ailleurs, comme le mariage est agréable audit Maître Rapin le père », ce dernier fait présent à son fils de la somme de 4.000 florins. « Et de plus, [le] cas advenant que ledit Maître Laurent Rapin ne puisse à sa suite souffrir avec lui les dits prétendus mariés, ou qu'eux ne pourraient pas demeurer avec lui, pour quelque cause légitime, audit cas icelui Maître Rapin » promet de leur relâcher « des biens en suffisance pour subsister, de tout quoi ils sont ainsi demeurés d'accord ».

<sup>11</sup> Les deux actes sont passés à Moûtiers par-devant le notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1850, folios 101 et 102.



en ladite paroisse, qui a apporté dans le grenier du chapitre la quantité de six quarts de blé (moitié de seigle et moitié d'avoine) correspondant au paiement de la cense due <sup>12</sup>. En 1755, il obtient le rectorat de la confrérie des Pénitents de l'église St-Martin de Moûtiers, celui de l'autel St-Joseph de la chapelle de St-Clair, et encore celui de l'autel St-Antoine. La même année, il est nommé à titre provisoire curé de la paroisse Sainte-Marie de Moûtiers. Il est confirmé définitivement dans cette charge en 1757.

Il meurt le 6 avril 1759, après avoir testé le 3 précédent dans sa maison capitulaire. Il veut être inhumé dans la cathédrale de Moûtiers, au tombeau du chapitre. Pour son enterrement, il veut que l'on place vingt-trois flambeaux de cire fine « auprès de son corps », et six cierges de cire fine au maître-autel. Il lègue 20 livres au prêtre qui l'assistera à l'heure de sa mort, et il le charge de dire vingt messes pour le repos de son âme. Il lègue 10 livres aux cordeliers de Saint-Michel, qui assisteront à ses funérailles. Ce jour-là, les prêtres de cette communauté célébreront la sainte Messe pour le repos de son âme. Il lègue 10 livres aux capucins de Moûtiers, qui devront célébrer quinze messes à son intention. Pendant sa neuvaine, il veut que les chanoines et les prêtres de la cathédrale, ainsi que les prêtres de l'église Sainte-Marie, célèbrent cent trente trois messes basses. Il lègue sa chasuble violette à l'église paroissiale d'Aime, la noire à l'église Sainte-Marie de Moûtiers, et à la cathédrale son calice, ses autres chasubles et ses aubes. Il lègue au maître-autel de l'église Sainte-Marie l'argent contenu dans une bourse et provenu de la cure de cette église, ainsi que tout ce qui lui est dû comme curé. Il lègue au maître-autel de la cathédrale tout ce qui lui est dû par le chapitre. Il lègue au séminaire de Moûtiers un tableau de saint Charles et du pape, une douzaine de serviettes et une nappe. Il lègue à l'église Sainte-Marie de Moûtiers les deux portraits « uniformes » de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge qui sont dans sa chambre. Il lègue à l'oratoire de St-Joseph des dévotes pénitentes de Moûtiers la moitié de ce qu'elles lui doivent, l'autre moitié devant revenir à Révérend Rapin, son neveu, en paiement des messes qu'il a pu célébrer à son intention. Il lègue 20 livres à sa sœur Henriette Christine, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Moûtiers. Il lègue ses livres de piété aux deux fils de son frère Georges Frédéric. Il lègue à son neveu Louis Henri, fils de son feu frère Barthélémy, ses livres de droit canonique et civil. Il lègue aux Révérends Rapin, ses neveux, ses livres « ecclésiastiques » (sermonnaires, livres de théologie et d'histoire religieuse). Il lègue à la chapelle du Rosaire d'Aime les tapisseries qui garnissent sa chambre. Il lègue à Antoinette Blanc-Gonnet, sa servante, la somme de 20 livres, quatre draps, une couverture « de Catalogne » et une autre ordinaire, toute sa vaisselle « de terre » à l'exception de la faïence, quatre assiettes et deux plats d'étain. Il lui donne les 30 livres de salaire qu'il lui doit, et lui fait en outre une pension annuelle de deux bichets de froment et de six bichets de seigle. Il lègue 120 livres sa nièce Charlotte, femme de Maître Jovet, et 100 livres à chacune de ses autres nièces : Catherine et Andréanne, filles de feu Barthélémy Crosé ; Claudine, Catherine et Charlotte, filles de Georges Frédéric Crosé ; Jacqueline et Jeanne Antoinette Reymond (la première mariée au sieur Capite). Il fonde un service solennel et perpétuel au capital de 600 livres dans la cathédrale de Moûtiers, qui sera fait par les chanoines tous les ans le jour anniversaire de son décès. Il lègue à titre de fondation et en augmentation de la chaire de la ville d'Aime deux créances au capital total de 182 livres. Il lègue son argenterie à son frère Georges Frédéric, et à son neveu Louis Henri une tasse à pied d'argent, la bague qui provient de sa mère, les tableaux du Saint-Sauveur et de la Sainte Vierge qui sont dans

<sup>12</sup> Notaire Bergonzy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1904, folio 192 (verso).



sa chambre. Il fait ses neveux ses héritiers universels, Louis Henri pour une moitié et le reste aux fils de son frère Georges Frédéric, à qui il laisse l'usufruit de cette moitié <sup>13</sup>.

- 5-9) Marie Françoise CROSÉ, née et baptisée le 21 janvier 1708 (parrain : François Varambon ; marraine : Françoise Delachenal) ; morte à Moûtiers le 10 février 1777 et inhumée le lendemain dans la cathédrale. Elle épouse à Aime le 2 juillet 1727, avec un contrat dotal passé la veille <sup>14</sup>, Honorable Jean REYMOND, praticien à Saint-Martin-de-Belleville, fils de Maître Augustin Reymond et de Marie FALCOZ. Il est mort avant sa femme.

## 5<sup>ème</sup> degré

**Spectable Barthélémy CROSÉ**, né à Aime et baptisé le 6 octobre 1694 (parrain : Barthélémy Crosaz ; marraine : Jeanne Duc). Avocat au Sénat de Savoie, bourgeois d'Aime, il a aussi été membre du conseil de cette ville (1741 / 1742).

Le 6 mai 1742, comme exacteur de la communauté d'Aime, il rend ses comptes pour l'année 1743 et reçoit quittance du conseil de la ville. Le 11 suivant, ce dernier l'institue à nouveau exacteur pour l'année en cours <sup>15</sup>.

Le 30 avril 1748, au nom de sa femme, il fait avec Anne Marie Ferley, sa belle-sœur, le partage des biens laissés par Jacques Ferley et Jeanne Antoinette Moris, ses beaux-parents <sup>16</sup>.

Le 3 décembre 1753, il teste à Aime en faveur de son fils Louis Henri, donnant l'usufruit de ses biens à sa femme, à qui il confie la curatelle de son héritier. Il veut être inhumé dans l'église d'Aime au tombeau de ses prédécesseurs, et pour ses funérailles, il laisse à sa femme et à son héritier la liberté « de faire comme bon ils le trouveront ». Il fait sa fille Andréanne son héritière particulière, lui laissant 3.000 livres pour tous ses droits paternels et maternels, cette somme comprenant la part d'augment qui lui est due dans la succession de sa feuë mère, et celle du légat fait par feu Révérend Jean Antoine Blanc, prêtre, son oncle. Il veut en outre que, en attendant qu'elle soit mariée, ladite Andréanne soit nourrie et entretenue dans sa maison, « suivant sa condition ». Il donne à chacune de ses deux filles aînées la somme de 1.200 livres, « pour supplément de tous autres droits et prétentions qu'elles pourraient prétendre dans son hoirie ». Il explique les raisons pour lesquelles il ne peut leur accorder davantage, rappelant parmi les charges qui lui incombent la pension de 60 livres qu'il doit verser à sa sœur religieuse. Il veut qu'on donne chaque année à son frère le chanoine une somme de 200 livres, voulant que son héritier aille en pension chez lui à Moûtiers, où il veut qu'il poursuive ses études, « fasse son cours de philosophie » et « travaille en pratique ». Il substitue ses filles à son fils, mais au cas où l'une d'elles vienne à « molester et inquiéter » son héritier « pour la recherche de plus amples droits », il révoque sa part dans cette substitution et ordonne qu'elle soit reversée et consacrée à la réparation du maître-autel de l'église d'Aime <sup>17</sup>. Pour éviter toute contestation ultérieure, il fait faire l'inventaire des biens qui sont dans sa maison le 17 décembre suivant. On trouve parmi son mobilier un miroir dans un cadre noir, deux vieux tableaux à sujet religieux, et les ouvrages composant sa bibliothèque <sup>18</sup>.

Il est mort chez lui un mois plus tard, et il est inhumé le 23 janvier 1754.

<sup>13</sup> Notaire Excoffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1942, *folios* 430 et 431.

<sup>14</sup> Notaire Mugnier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1877, *folios* 841 (*verso*) et 842. Marie Françoise Crosé, autorisée par sa mère, son frère et Maître Claude François Ulliel, son curateur, se constitue en dot la somme de 12.000 florins qui lui viennent de la succession de son père, et 3.000 livres pour son trossel.

<sup>15</sup> Maître Villien, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1666, *folios* 196 et 197.

<sup>16</sup> Notaire Varambon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1920, *folio* 339.

<sup>17</sup> Maître Brunet, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1678, *folios* 1 et 2.

<sup>18</sup> Maître Brunet, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1678, *folios* 4 et 6.





Il épouse 1<sup>e</sup>) à Beaufort le 17 août 1718, et par contrat dotal du 20 juillet 1718<sup>19</sup>, **Marie Antoinette BLANC**, née à Beaufort le 21 décembre 1696, fille d'Égrège Claude Blanc, notaire et châtelain de Beaufort, et de Charlotte GUYARD. Elle est morte à Aime, inhumée le 28 décembre 1733.

Il épouse 2<sup>e</sup>) à Moûtiers le 8 avril 1734, avec un contrat dotal passé la veille<sup>20</sup>, **Demoiselle Claudine FERLEY**, née et baptisée à Moûtiers le 28 juin 1700, fille d'Égrège Jacques Ferley, praticien et bourgeois de Moûtiers, et de Jeanne Antoinette MORIS. Elle est morte à Aime et inhumée le 30 juillet 1761.

Enfants du premier lit, nés et baptisés à Aime :

- 6-1) Charlotte CROSÉ, baptisée le 8 août 1719 (parrain : Étienne Innocent Varambon et Charlotte Guiard, tous de Beaufort) ; morte à Bellentre le 23 décembre 1785. Elle épouse à Aime le 18 mai 1744, et par contrat de la veille reçu Brunet, notaire en cette ville<sup>21</sup>, Maître Jean JOVET, de la paroisse de Bellentre, fils de feu Jacques Jovet, praticien<sup>22</sup>. Il est mort à Bellentre le 10 fructidor an IX (28 août 1801), âgé de quatre-vingt-deux ans.  
Le 24 février 1773, Jean Jovet et Charlotte Crosé font un testament commun dans leur maison à Bellentre. Ils veulent être inhumés dans l'église de cette paroisse. Ils font leur fils Barthélémy leur héritier universel, et ils lèguent à leurs filles Marie Antoinette et Anne Joséphe, à chacune la somme de 1.200 livres<sup>23</sup>.
- 6-2) Angélique CROSÉ, baptisée le 26 octobre 1721 (parrain : Georges Crosé ; marraine : Angélique Varambon) ; inhumée le 30 suivant.
- 6-3) Ne CROSÉ, mort-née le 15 août 1722.
- 6-4) Jean Antoine CROSÉ, baptisé le 10 septembre 1723 (parrain : Révérend Jean Antoine Blanc ; marraine : Françoise Christiné, veuve d'Égrège Michel Blanc) ; inhumé le 27 suivant.
- 6-5) Jean-Baptiste CROSÉ, baptisé le 19 février 1725 (parrain : Égrège Jean-Baptiste Brunet ; marraine : Noble Anne Françoise de Vaux de Chilly) ; inhumé le surlendemain.
- 6-6) François Joseph CROSÉ, baptisé le 5 mars 1726 (parrain et marraine : Étienne Cheminaud et Andréanne Ligeon, sa femme) ; inhumé le 14 suivant.
- 6-7) Joseph CROSÉ, né et ondoyé le 14 mars 1727, baptisé le surlendemain (parrain et marraine : Égrège Joseph Rémond et Marie Françoise Blanc, sa femme) ; mort avant le 3 décembre 1753.
- 6-8) Jeanne Marie CROSÉ, baptisée le 3 avril 1728 (parrain et marraine : Jean Reymond et Marie Françoise Crosé, sa femme) ; inhumée le 9 suivant.
- 6-9) François Nicolas CROSÉ, baptisé le 9 mai 1729 (parrain : Révérend François Nicolas Crosé ; marraine : Honorable Lucie Mansord) ; inhumé le 17 suivant.
- 6-10) Jeanne Catherine CROSÉ, baptisée le 25 septembre 1730 (parrain : Égrège Jean Varambon ; marraine : Charlotte Blanc) ; morte à Aime le 6 thermidor an VI (24 juillet 1798). Elle

<sup>19</sup> Cet acte est mentionné dans l'inventaire des biens de Barthélémy Crosé.

<sup>20</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1892, *folio* 386. Jacques Ferley constitue à sa fille un dot de 2.000 livres. Claudine Ferley se constitue aussi ses droits sur la succession de sa mère. Par ailleurs, Jean Catherin Ferley et Françoise Grognet, ses oncle et tante, lui donnent 1.000 livres en augment dot.

<sup>21</sup> Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1668, *folio* 231. Barthélémy Crosé constitue à sa fille la somme de 2.200 livres de Savoie, pour tous ses droits et prétentions sur les hoiries de ses parents, sauf à la part d'augment à laquelle elle peut prétendre de sa feuè mère, et à la loyale échute qu'elle se réserve, y compris la somme de 400 livres provenant d'un légat fait par feu Révérend Antoine Blanc, prêtre de Beaufort, son oncle. Charlotte Crosé reçoit aussi pour 300 livres de linge, d'habits etc.

<sup>22</sup> Cf. les généalogies de l'ex canton d'Aime par Monsieur Noël Simon-Chautemps (en ligne sur Geneanet).

<sup>23</sup> Notaire Crosé. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1799, *folio* 137.



épouse à Aime le 13 février 1753, avec un contrat dotal passé le 5 précédent <sup>24</sup>, Maître Charles François SERRET, né à Aime et baptisé le 4 octobre 1726, fils d'Égrège Jean Claude Serret, notaire et châtelain du mandement d'Aime, et d'Andréanne GIROD. Il est mort à Aime le 21 messidor an VIII (10 juillet 1800).

- 6-11) Jacques François CROSÉ, baptisé le 17 octobre 1731 (parrain et marraine : Égrège Jacques François Rabin, notaire royal, et Anne Crosé, sa femme) ; inhumé le 11 décembre suivant.
- 6-12) Andréanne CROSÉ, baptisée le 25 août 1733 (parrain et marraine : Égrège André Cornu, notaire royal à Annecy, et Anne Blanc, sa femme) ; morte à Beaufort le 28 février 1799. Le 13 février 1759, elle passe un contrat dotal pour se marier avec Sieur Thomas DELACHENAL, né à Ugine, fils de Sieur François Raymond Delachenal <sup>25</sup>. Elle épouse à Aime le 18 juin 1759, avec un contrat dotal passé la veille <sup>26</sup>, Maître Jean-Baptiste BLANC, notaire collégié à Beaufort, baptisé en l'église d'Arêches le 18 août 1733, fils d'Égrège Claude Antoine Blanc et de Jeanne RAYMOND. Il est mort à Beaufort le 4 juillet 1791.

Enfants du second lit, nés et baptisés à Aime :

- 6-13) Jacques CROSÉ, baptisé le 1<sup>er</sup> mars 1735 (parrain et marraine : Honorable Jacques Ferley et Noble Marguerite Mugnier, sa femme, de Moûtiers) ; mort et inhumé le 24 juin suivant.
- 6-14) N CROSÉ, mort-né le 3 avril 1737.
- 6-15) Marie Anne CROSÉ, baptisée le 23 avril 1738 (parrain : Noble Jean Claude du Maney ; marraine : Noble Anne Catherine de Bongain de Villaraymond) ; morte avant le 3 décembre 1753.

**6-16) Égrège Louis Henri CROSÉ, qui suit.**

## 6<sup>ème</sup> degré

**Égrège Louis Henri CROSÉ**, né à Aime et baptisé le 16 avril 1741 (parrain et marraine : Joseph et Antoinette Plassiard). Bourgeois d'Aime, notaire et secrétaire de la communauté de cette ville, il est mort chez lui le 23 octobre 1807.

En 1784, il se fait voler un cheval dans son écurie. Le voleur, un jeune homme de 22 ans connu pour être un « mauvais sujet, dangereux etc. », est d'ailleurs poursuivi pour d'autres larcins. Absous en première instance par le juge mage de Tarentaise, le délinquant est condamné par le Sénat de Savoie à un an de prison <sup>27</sup>.

En 1796, il est juge de paix du canton d'Aime.

<sup>24</sup> Notaire Brunet. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1677, folio 28. Barthélémy Crosé constitue à sa fille la somme de 2.200 livres, pour tous ses droits et prétentions sur l'héritage de ses parents, sauf la part qu'elle peut espérer avoir de l'augment de sa feuë mère, la loyale échute qu'elle se réserve, et la part qu'elle peut espérer d'un légat fait par feu Révérend Antoine Blanc, prêtre de Beaufort, son oncle. Il lui constitue en outre son trousseau de linge, habits etc., d'une valeur de 300 livres. Charles François Serret constitue en augment de dot à sa future épouse la somme de 1.250 livres.

<sup>25</sup> Maître Serret, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1683, folio 97 1/2. Andréanne Crosé se constitue en dot la somme de 3.000 livres de Savoie, somme que lui a léguée son père par son testament du 4 décembre 1753, contenant la part d'augment que lui a légué feu Révérend Jean Antoine Blanc, prêtre de Beaufort, son oncle maternel. Elle renonce en faveur de son frère Louis Henri à tous ses droits sur les hoiries de leurs parents. Thomas Delachenal donne à son épouse future la somme de 1.650 livres.

<sup>26</sup> Maître Serret, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1683, folios 222 (verso) et 223. Andréanne Crosé se constitue, outre tous ses droits à venir et son trousseau de linge et d'habits, la somme de 3.000 livres que son père lui a léguée par son testament du 4 décembre 1753, et celle de 100 livres léguées à elle par feu Révérend François Nicolas Crosé, chanoine, son oncle, par son testament.

<sup>27</sup> A.D. de la Savoie, 2B 10763, Sénat de Savoie, procédures civiles et criminelles.



Il épouse 1<sup>er</sup> à Aime le 8 septembre 1760, avec un contrat dotal passé le 8 août précédent <sup>28</sup>, **Dame Jeanne Catherine Angélique de SALLE**, originaire du Briançonnais, née à la Salle (Hautes-Alpes) le 1<sup>er</sup> juin 1739, fille de feu Sieur Claude de Salle, marchand, et de Demoiselle Marie ROUX. Elle est morte à Aime le 11 ventôse an IV (1<sup>er</sup> mars 1796).

marchand, et de Marie ROUX. Elle est morte à Aime le 11 ventôse an IV (1<sup>er</sup> mars 1796).

Il épouse 2<sup>e</sup> à Moûtiers le 25 mai 1796, avec un contrat dotal passé le 23 (4 prairial an IV) <sup>29</sup>, **Marie Péronne BÉRARD-BLAY**, née à Moûtiers le 6 janvier 1759, fille de feu Pierre Bérard-Blay et de Marie Anne PIRON. Rentière, elle est morte à Moûtiers le 20 octobre 1808, dans sa maison sise rue du Conchon.

Enfants du premier lit, nés et baptisés à Aime :

- 7-1) Vincente Louise CROSÉ, baptisée le 6 novembre 1764 (parrain : Vincent Esprit Tardieu ; marraine : Marie Roux) ; morte rentière à Moûtiers le 9 février 1840. Elle épouse à Aime le 21 juin 1785, avec un contrat dotal passé le 29 mai précédent <sup>30</sup>, Égrège Alexis BÉRARD-BLAY, né à Moûtiers le 6 août 1759, fils de feu Pierre Bérard-Blay et de Marie Anne PIRON. Négociant à Moûtiers, il est mort en cette ville le 9 janvier 1832.
- 7-2) Marie Claude CROSÉ, baptisée le 28 août 1766 (parrain : Étienne Rolety ; marraine : Élisabeth Sabatier) ; morte le 16 octobre suivant.
- 7-3) Claude Lucie CROSÉ, baptisée le 24 octobre 1767 (parrain et marraine : Joseph Cohat et Lucie Briançon, sa femme).

Enfants du second lit, nés à Aime :

- 7-4) Marie Péronne CROSÉ, née le 20 prairial an V (8 juin 1797). À sa naissance, le chanoine Dumaney lui a versé l'eau du baptême, « les circonstances du temps ne l'ayant pas permis différemment ; les autres cérémonies du baptême ont été faites par le même à l'église de St-Sigismond le 29 août suivant » et elle a reçu le prénom de Péronne Angélique. Son parrain a été Jean Pierre Bérard-Blay, son oncle maternel, et sa marraine sa sœur aînée Vincente Louise. Elle est morte à Moûtiers le 19 juillet 1806, dans la maison de M. Alexis Bérard-Blay, son oncle, sise Grande-Rue.
- 7-5) Marie Claudine CROSÉ, née le 6<sup>ème</sup> jour complémentaire de l'an VII (23 septembre 1799). « Elle a reçu l'eau de baptême à la maison par le prêtre Sabatier, l'exercice de la religion n'étant pas encore permis en public ». Le sieur Hugues François Mégaland et Demoiselle

<sup>28</sup> Notaire Perret. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1945, folio 452.

<sup>29</sup> Acte passé à Moûtiers par-devant le notaire Avet. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2041, folios 93 à 95. Marie Péronne Bérard-Blay, majeure, se constitue en dot la somme de 2.500 livres que lui a léguée son père par son testament du 23 juin 1768, plus les 2.400 livres qui correspondent à ses épargnes propres, et 300 livres qui lui sont dues par Jean Pierre Bérard-Blay (son frère) et Esprit Vincent Tardieu, marchands associés, et qu'elle a placées « dans leur commerce ». Enfin, elle se constitue son trousseau, estimé 420 livres. Louis Henri Crosé donne à sa future épouse 1.640 livres en augment de dot. Et pour le cas où elle lui survivrait, il lui donne la jouissance d'un appartement dans sa maison d'Aime, du jardin dit « de Conflans » et « des treilles qui y existent », des meubles, linges et ustensiles « qu'elle désirera, tant de nécessité que de goût ». Il lui sera en outre donné « quatre charges de vin vieux », et elle jouira d'une pension annuelle et viagère de vingt-cinq bichets de froment et autant de seigle, de deux charges de vin de « la vigne dite du comte & du Plantex », de deux charges de vin de Tessens et de deux charges de « petit vin », de vingt-cinq bichets de noix, de cinquante livres « de beurre de montagne », de trente-cinq livres de gruyère, de vingt livres de fromage commun, d'une toise de gros bois, autant de menu bois, de dix bichets de pommes de terre, et enfin de 120 livres en argent. Elle recevra aussi « une quantité de fruits, tant d'hiver que d'été, pour son usage à volonté, proportionnée néanmoins à la récolte annuelle qu' s'en fera ».

<sup>30</sup> Notaire Grognet. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1709, folios 287 et 288. Louis Henri Crosé constitue en dot à sa fille la somme de 10.000 livres et ses effets estimés 600 livres. Il déclare que s'il n'a pas d'autre enfant de sa femme, il monte cette dote à 12.000 livres. Parmi les témoins figure le sieur Esprit Vincent Tardieu, oncle et parrain de Louise Vincente, né à Dieulefit en Dauphiné.



Marie Christiné, son épouse, y ont assisté comme parrain et marraine. Les autres cérémonies du baptême ont été faites le 21 février 1801 dans la maison et par Révérend François Amédée Cressent, ci-devant curé des Allues. Son parrain et sa marraine y ont assisté, on lui conservé son nom de Marie Claudine ». Elle est morte à Lyon le 21 octobre 1850. Elle épouse à Moûtiers le 3 juin 1818 Marie Joseph Antoine PERRIER de LA BÂTHIE, 3<sup>ème</sup> baron de la Bâthie, né et baptisé à Conflans le 13 juillet 1785, veuf de Marie ARMINJON, et fils de Pierre Antoine Perrier, 2<sup>ème</sup> baron de la Bâthie, et de Noble Marie de BONGAIN. Il est mort à Albertville le 8 février 1856. Ils sont les parents d'Eugène Perrier de la Bâthie (1825 - 1916), botaniste distingué, et les grands-parents d'Henri Perrier de la Bâthie (1873 - 1958), membre de l'Académie des Sciences, botaniste lui aussi, qui s'est rendu célèbre pour ses études sur la flore à Madagascar.

## § II - Postérité de Georges Frédéric CROSÉ, fils de Louis Henri et d'Angélique VARAMBON

### 5<sup>ème</sup> degré

Égrèze et Honorable Georges Frédéric CROSÉ, né à Aime et baptisé le 22 novembre 1700 (parrain et marraine : Noble Georges Frédéric de Kolb et Anne Varambon, sa femme). Bourgeois de Moûtiers et d'Aime, praticien en cette ville, il est mort dans sa maison le 13 février 1781, et il est inhumé le lendemain.

En 1768, il est accusé d'avoir injurié Noble Benoît Théophile de Gilly de Villaraymond (il l'a traité de « bougre » !), et de lui avoir tiré dessus à travers une porte avec un fusil « chargé avec une balle à plomb de renard avec les écailles ». À l'origine de l'affaire, M. de Villaraymond avait donné des coups de bâton à son chien qui voulait le mordre. Georges Frédéric obtient la grâce royale, mais il est condamné par le Sénat de Savoie à payer les frais de justice <sup>31</sup>.

Il fait un premier testament à Bellentre le 1<sup>er</sup> avril 1765. Il veut être inhumé dans l'église d'Aime, et l'on emploiera pour ses obsèques quatre flambeaux d'une livre et demie, avec dix-sept chandelles. Il veut trois grandes messes « à diacre et sous-diacre » pour ses funérailles, sa neuvaine et son anniversaire : l'une sera célébrée à l'autel du Rosaire, la seconde à l'autel du Saint-Nom de Jésus, la troisième au maître autel de l'église d'Aime. Il lègue 5 livres à chacun de ces autels, et 20 livres au prêtre qui « l'assistera et aura soin de lui à son décès », à charge pour lui de dire vingt messes basses au maître autel de l'église pour le repos de son âme. Il lègue six bichets de froment aux capucins de Bourg-Saint-Maurice, quatre aux capucins de Moûtiers, et deux aux cordeliers de cette ville, chargeant les gardiens de ces communautés de faire célébrer des messes pour le repos de son âme. Il ordonne aussi que soit faite une aumône aux pauvres, à qui on distribuera pour six bichets de seigle et quatre bichets d'orge de pain, et pour un bichet de fèves de potage. Il lègue 6 livres au Révérend Rapin, curé de prime à Moûtiers, pour dire dans l'année de son décès quatre messes basses à l'autel des Corps-Saints et quatre autres à l'autel de Notre-Dame-de-Grâce. Il laisse à sa femme l'usufruit de son bien au Revers d'Aime, l'usage d'un tonneau de deux charges et d'un coffre de sapin fermant à clé <sup>32</sup>.

Il teste encore à Aime le 2 avril 1771. Il lègue une somme de 5 livres à plusieurs autels de l'église d'Aime, et une autre de 15 livres au prêtre qui l'assistera dans ses derniers moments, à charge pour

<sup>31</sup> A.D. de la Savoie, 2B 10644, Sénat de Savoie, procédures civiles et criminelles.

<sup>32</sup> Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1791, folio 101.



lui de dire vingt messes basses au maître autel de l'église pour le repos de son âme. Il lègue six bichets de froment aux capucins de Bourg-Saint-Maurice, quatre aux capucins de Moûtiers, et deux aux cordeliers de cette ville, chargeant les gardiens de ces communautés de faire célébrer des messes pour le repos de son âme. Il ordonne aussi que soit faite une aumône « aux plus nécessiteux de la ville », pour laquelle seront employés quinze bichets de seigle et cinq d'orge destinés à faire du pain, et deux bichets de fèves pour servir à faire du potage. Il donne enfin au curé de prime une somme de 3 livres 12 sols pour dire trois messes basses à l'autel des Corps-Saints et trois autres à l'autel de Notre-Dame-de-Grâce. Il souhaite que tous les prêtres de la ville d'Aime soient présents à ses funérailles et disent la messe pour le repos de son âme. Il veut d'ailleurs que son héritier fasse dire plusieurs autres messes à cette intention. Il fait don à son épouse d'une cense annuelle, et lui laisse l'usufruit de plusieurs éléments mobiliers (comme des tonneaux pleins de vin, des ustensiles de cuisine, du linge de table, son coffre avec ses habits et ses bijoux). Il lui délaisse également la moitié de la viande salée, des fromages, du beurre, de l'huile et du bois qui se trouveront dans sa maison au moment de son décès. Il lui fait don d'une robe neuve, d'un tablier, du crêpe et des gants pour porter son deuil. Il veut que son héritier lui donne chaque année durant sa vie « une charge de bon vin pur rouge et une de cidre ». Enfin, il lui abandonne ses droits dotaux, et l'usufruit des biens du Revers d'Aime. Ayant à se plaindre des manques de respect, des mauvais traitements et de la désobéissance de son fils aîné, il révoque la promesse qu'il lui a faite par son contrat dotal de le faire son cohéritier universel. Il donne à ses deux filles leurs constitutions dotales, et lègue en outre à l'aînée cinq bichets de seigle et deux de froment. Il fait son héritier universel son fils cadet Barthélémy, mais comme il n'a aucune nouvelle de lui depuis « quelque temps » et qu'il ignore même s'il est en vie, il lui substitue, dans le cas où il serait mort sans postérité, Nicolas et Noël Ruffier, ses petits-fils, enfants de sa fille Catherine Angélique et de Jean-Baptiste Ruffier<sup>33</sup>.

Le 15 janvier 1772, il institue sa femme et Pierre Amédée Silvestre ses procureurs pour l'administration de ses biens<sup>34</sup>.

Il fait un troisième testament dans sa maison à Aime le 7 mai 1775. Il veut être inhumé dans l'église de cette ville, « et pour ses funérailles veut qu'elles soient faites comme pour un bourgeois, suivant la coutume du lieu ». Il veut que l'on porte dix bichets de froment au couvent des capucins de Bourg-Saint-Maurice, et deux bichets au couvent des cordeliers de Moûtiers, moyennant quoi il charge les bons pères de célébrer des messes « suivant la valeur dudit blé ». Il veut que l'on paie 20 livres au Révérend Jean Jacques Gentil, prêtre d'Aime, pour qu'il célèbre des messes. On donnera 10 livres à Révérend Jean Marie Pessoz, prêtre de Mâcot, « pour la rétribution de treize messes basses à l'autel de Notre-Dame des Carmes ». De même, on donnera 10 livres à Révérend Joseph Neirod, également prêtre à Mâcot, pour qu'il célèbre treize autres messes basses à l'autel de St-Aubin. Il veut encore que le Révérend Gentil célèbre vingt-cinq messes basses (dix à la chapelle de l'hôpital d'Aime, dix à la Croix d'Aime, et cinq à l'autel St-Georges). De plus, il ordonne une aumône aux pauvres de deux bichets de fèves « réduites en soupe », seize bichets de seigle et cinq bichets d'orge « réduit en pain ». Tous ces legs pies devront être exécutés dans l'année de son décès. Il lègue à sa (troisième) femme « les denrées qui se trouveront dans ses bâtiments à son décès, pour sa pension de l'année du deuil. Outre ce, [il] veut qu'elle soit habillée de neuf depuis la tête jusques aux pieds, suivant son état ». Il lui fait une pension viagère de vingt bichets de seigle, six de froment, deux charges de vin pur rouge, deux bichets de pommes reinettes, deux bichets de pommes « franroyeaux », et 60 livres de Savoie « pour son beurre, fromage, huile, sel, bois, et pour son entretien ». Il lui lègue de plus « son habitation à son choix, avec l'usage des meubles nécessaires pour son ménage ». Elle disposera encore d'un petit jardin. Il lui donne « la prise en blé et vin de

<sup>33</sup> Notaire Patissier. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1695, folios 191 et suivants.

<sup>34</sup> Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1696, folio 28.



tous ses biens de l'année de son décès, à la charge de payer ses frais funéraires, legs pies ci-devant désignés de vive voix ; et le revenu des prés de ladite année restera à ses héritiers pour payer les tailles ». Il lègue 300 livres à Josèphe à Jean Pierre Gachet, « pour la récompenser des bons services qu'il a reçus d'elle ». Il fait ses héritières particulières ses filles Claudine et Angélique Catherine, qu'il a déjà dotées. Il donne par prélegat à son fils Barthélémy ses meubles vifs et morts. « Et comme ledit son fils est absent des États, dans le cas qu'il ne fût pas *repatrié*, à son décès, il nomme [le notaire] pour procéder à l'inventaire de ses effets. Il institue ses deux fils ses héritiers universels <sup>35</sup>.

Six mois plus tard, s'étant brouillé avec son fils aîné, il fait un autre testament, passé à Landry le 23 novembre 1775. Il veut pour ses obsèques un luminaire de quatre flambeaux et de dix-sept chandelles. Il veut que l'on célèbre trente messes dans l'année de son décès : dix au maître autel de l'église d'Aime, dix à l'autel du Saint-Nom de Jésus, dix à l'autel du Rosaire d'Aime. Il lègue huit bichets de froment aux capucins de Bourg-Saint-Maurice, deux aux capucins de Moûtiers, et deux aux cordeliers de cette ville, chargeant les gardiens de ces communautés de faire célébrer des messes pour le repos de son âme. Il veut que sa (troisième) épouse soit inhumée dans son tombeau, avec des cérémonies funéraires identiques aux siennes. Il prive son fils Nicolas François de sa succession, à cause de ses « ingratitude, *maltraitements* », et pour lui avoir volé pour plus de 3.0000 livres en or, en argent et en meubles. Il fait son héritier universel son fils Barthélémy, alors « absent des États », voulant qu'il remette à ses sœurs leurs constitutions dotales. Au cas où son fils vienne à décéder sans postérité, ses héritiers universels sont Noël et Pierre Ruffier, ses petits-fils, et Angélique Crosé, sa fille, mère desdits Ruffier <sup>36</sup>.

Enfin, il teste une dernière fois le 6 février 1781 dans sa maison d'Aime, quelques jours avant de mourir. Il lègue à ses filles Claudine et Angélique Catherine, à chacune la somme de 3.000 livres. Il fait à sa femme une pension viagère et annuelle de 100 livres. Il exclut de son hoirie ses fils François Nicolas et Barthélémy. Il lègue 100 livres aux Révérends Gentil et Cressend, le premier vicaire et le second prêtre demeurant à Aime. Ils se partageront cette somme et « seront tenus » de célébrer ou faire célébrer des messes basses pour le repos de son âme. Il fait son petit-fils Augustin son héritier universel, « et tous autres enfants mâles à naître, tant du sieur Barthélémy que dudit sieur François Nicolas Crosé, ses fils » <sup>37</sup>. Il fait un codicille le surlendemain, par lequel il lègue à son fils François Nicolas la moitié des fruits de tous ses biens. En outre, il ordonne que l'on fasse des aumônes aux pauvres dans l'année de son décès : « la première le jour de son enterrement, la seconde le jour de l'anniversaire ; à chacune desquelles seront employés vingt bichets [de] seigle réduits en pain, et deux bichets [de] fèves réduits en soupe » <sup>38</sup>.

Il épouse 1<sup>e</sup>) à Moûtiers le 25 octobre 1729, avec un contrat dotal passé la veille <sup>39</sup>, **Honorable Catherine PRONT**, bourgeoise de Moûtiers, où elle est née et où elle a été baptisée le 14 janvier 1709, fille de feu Maître Antoine Pront, apothicaire, et de Catherine ANCENAY. Elle est morte à Aime et inhumée le 4 février 1744.

Il épouse 2<sup>e</sup>) à Moûtiers le 1<sup>er</sup> septembre 1744, et par contrat du 24 janvier précédent reçu Roullant, notaire, **Demoiselle Polyxène ULLIEL**, baptisée à Moûtiers le 3 novembre 1700, fille de Spectable Jean Louis Ulliel, avocat au Sénat de Savoie et bourgeois de Moûtiers, et de Jeanne Pernette MÉREL. Elle est morte à Aime, et elle est inhumée le 19 juillet 1759.

<sup>35</sup> Notaire Cornu. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1699, *folios* 260 (*verso*) et 261.

<sup>36</sup> Notaire Pondruel. Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, A.D. de la Savoie, 2C 1801, *folio* 607 (*verso*).

<sup>37</sup> Notaire Patissier. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1705, *folio* 94.

<sup>38</sup> Notaire Patissier. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1705, *folios* 95 (*verso*) et 96.

<sup>39</sup> Notaire Borrel. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1883, *folios* 1203 (*verso*) et 1204. Catherine Pront se constitue ses droits « paternels et maternels ».



Elle teste le 20 janvier précédent, faisant son mari son héritier universel. Elle veut que, dans l'année de son décès, on distribue aux pauvres une quantité de pain correspondant à six bichets de seigle, et que, le jour de l'aumône, on fasse dire trois grands messes pour le repos de son âme, outre les messes de la neuvaine et de la fin de l'an. Elle lègue une somme de 5 livres à la confrérie du Rosaire d'Aime, et pareille somme à d'autres confréries établies à Moûtiers : celles du Rosaire, du Mont-Carmel, de Sainte-Barbe, et des Pénitents sous le vocable de Saint-Joseph - tous ces legs payables l'année de son décès. Elle lègue 5 livres à Révérend Jean Louis Ulliel, son frère, prêtre en France ; et 100 livres à sa sœur Jeanne Marie. Elle fait aussi des legs aux filles de son mari : 100 livres à Claudine Crosé, femme de Jean Louis Varot ; et à Angélique Catherine et Charlotte 200 livres chacune, outre son linge et ses vêtements<sup>40</sup>. Elle fait un codicille le 15 juillet 1759, par lequel elle lègue à son héritier universel la somme de 150 livres destinée à faire dire des messes l'année de son décès. Elle lègue 200 livres à Angélique Catherine Crosé, en plus du légat qu'elle lui a fait par son testament. Elle lui laisse en outre tout son linge, ses habits, sa croix et sa bague en or, ses boucles d'argent<sup>41</sup>.

Il épouse 3<sup>e</sup>) en 1764, avec un congé du curé de Beaufort daté du 17 août, et par contrat dotal passé le surlendemain<sup>42</sup>, **Honorable Josèphe CROSAZ-MERMET**, née au village de la Pierre, paroisse de Beaufort, veuve d'un homme d'Aigueblanche et fille de feu Joseph Crosaz-Mermet, de Beaufort. Le 10 décembre 1767, elle verse à Honorable Jacques Bérard, de la ville d'Aime, une somme de 320 livres dont il lui donne quittance, s'engageant en retour à lui payer une rente annuelle et perpétuelle de 14 livres. Ce capital de 320 livres provient d'une part de ce qu'elle a donné à son mari par son contrat dotal (121 livres), et qu'il lui restitue pour l'aider à se constituer la présente rente ; et d'autre part des deniers qu'elle s'était réservés lors de son mariage<sup>43</sup>. Après la mort de son mari, elle se retire à Beaufort, où elle décède le 22 mars 1790.

Enfants, tous du premier lit, nés et baptisés à Aime :

6-1) M. Nicolas François CROSÉ, né et baptisé le 11 octobre 1730 (parrain : Révérend Nicolas François Crosé, prêtre ; marraine : Catherine Ancenay, femme de Jean François Petitjean, marchand de Moûtiers). Bourgeois d'Aime, il est mort en cette ville le 16 brumaire an IX (7 novembre 1800).

Il teste dans sa maison à Aime le 6 thermidor an V (24 juillet 1797). Et « quoique, par ordonnance sénatoriale du huit juin [1785] il [ait] été interdit de l'administration de ses biens (*sic*), cela n'est pas un obstacle à ce qu'il dispose d'*iceux* par testament, d'après le droit commun, en faveur de personne(s) qui ont droit à sa reconnaissance ; surtout dès que c'est avec connaissance de cause (*sic*) ; que, n'ayant point d'enfant, l'article quatorze de la loi du dix-sept nivôse an second de la République française lui donne la faculté de tester en faveur de sa femme ; que c'est aux soins infinis de celle-ci qu'il doit en quelque façon son existence dès ladite interdiction, puisqu'à cette époque il avait presque dilapidé toute sa fortune ; que s'il possède aujourd'hui quelque(s) biens, c'est elle qui en a obtenu le relâchement en qualité de curatrice à sa prodigalité (*sic*) ; qu'elle les lui a ensuite conservé(s) par sa sage et vigilante administration ; et qui plus est, qu'elle lui a procuré une partie des aliments par ses sueurs (*sic*) et le commerce auquel elle s'est adonnée, et sans lequel elle n'aurait jamais pu faire face aux dépenses du ménage, et aux frais qu'ont occasionné(s) plusieurs procès qu'elle a été obligée d'intenter pour faire casser différents actes par lui passés ; et enfin, que ses parents, auxquels appartiendrait sa succession *ab*

<sup>40</sup> Maître Gentil, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1683, folios 57 (verso) et 58.

<sup>41</sup> Maître Gentil, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1683, folio 280.

<sup>42</sup> Maître Villien, notaire à Aime. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1688. L'acte ne figure pas dans le registre, mais il est mentionné dans le répertoire.

<sup>43</sup> Notaire Cornu. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1692, folio 18.



*intestat*, bien loin de lui avoir procuré aucun secours, n'ont cherché qu'à lui nuire ; qu'il est donc de son devoir, et comme *citoyen* et comme époux de reconnaître les soins de sa femme en disposant de ses biens en sa faveur. Par ces motifs, d'après une mûre délibération et en déclarant n'avoir aucunement été *praticqué* par sa femme (*sic*), que c'est au contraire de son propre mouvement, et une suite des obligations auxquelles sa conscience l'oblige envers sa dite femme », il fait cette dernière son héritière universelle. À la suite de ce testament, François Nicolas Crosé fait la déclaration de tous ses biens et de ses revenus <sup>44</sup>.

Il épouse à Aime le 10 septembre 1759, avec une dispense du 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité, et par contrat reçu la veille par Maître Jacques François Rapin, notaire à Séez <sup>45</sup>, Jeanne Antoinette FERLEY, née à Moûtiers le 2 janvier 1740, fille d'Égrège M. Jean Philippe Ferley, bourgeois de cette ville, vice-bailly de l'archevêché de Tarentaise, notaire et procureur au siège mage de cette province, et de Demoiselle Jeanne Antoinette PESSY.

Se voyant sans postérité, Nicolas François Crosé et Jeanne Antoinette Ferley adoptent leur nièce Jeanne Antoinette, fille de Barthélémy, par acte du 23 floréal an III (12 mai 1795). Ce sont eux qui lui constituent sa dot à son mariage (voir ci-dessous, au 6<sup>ème</sup> degré, 7-2).

D'où :

7-1) Georges Frédéric CROSÉ, baptisé à Aime le 13 septembre 1761 (parrain : Égrège Georges Frédéric Crosé ; marraine : Jeanne Antoinette Pessy) ; mort le lendemain.

6-2) Claudine CROSÉ, baptisée le 24 septembre 1731 (parrain et marraine : Honorable Benoît Grange et Claude Ancenay, sa femme) ; morte à Aime le 22 septembre 1811. Elle épouse, par contrat dotal passé le 13 janvier 1749 <sup>46</sup>, Maître Jean Louis VAROT, notaire collégié de Mâcot, bourgeois de Moûtiers et vice-châtelain d'Aime, veuf de Pernelle CROSAZ. Né à Bozel, il est fils de Maître Valentin Varot et de Nicolarde BERNARD. Il est mort à Aime le 14 juin 1780, et il est inhumé le lendemain.

Il teste le 16 janvier 1779 dans sa maison à Aime. Il veut être inhumé « au tombeau au-devant de l'église » de cette ville. Il veut « que ses funérailles soient faites selon l'usage du lieu pour une personne de sa condition, c'est-à-dire en demi bourgeois (*sic*), sauf qu'il veut que l'on place autour de son corps quatre flambeaux d'une livre chacun de cire commune, et huit chandelles de quatre à la livre de même cire, et quatre autres chandelles de même poids de cire fine à l'autel ; lequel luminaire il veut être 'représenté' (*sic*) le jour de la neuvaine, en payant le déchet ordinaire ; et à la fin de l'année, il veut que l'on mette un luminaire neuf semblable au précédent ». Il fait à sa femme une pension viagère de dix bichets de seigle, cinq de froment, un baril de la charge de vin pur (*sic*) ». Il lui laisse en outre la jouissance « de tout le bâtiment et jardin acquis de François Jacquemet, à condition qu'elle gardera

<sup>44</sup> Notaire Serret. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2048, *folios* 667 et 668.

<sup>45</sup> Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1683, *folios* 297 et 298. Jeanne Antoinette Ferley constitue à son futur mari la somme de 200 livres que lui a léguée Jeanne Antoinette Bernard, veuve du sieur Corneille, sa tante et marraine. Jean Philippe Ferley constitue à sa fille la somme totale de 853 livres et 6 sols (en titres et créances), outre ses effets personnels (linge, vêtements, bijoux), estimés 600 livres. Il constitue aussi à sa fille et à son futur gendre la somme de 875 livres dans le cas où il succéderait à l'hoirie de sa sœur Marguerite, femme de François Joseph Cartanas. Enfin, Jeanne Antoinette Pessy constitue à sa fille la moitié d'un abergement portant cense annuelle de 4 livres d'argent et de dix-huit bichets de blé (moitié seigle et moitié orge), outre les légats portés par son testament du 22 décembre 1756 : à savoir la somme de 300 livres, et des vignes d'une valeur de 300 livres sises à la Chaudanne (au territoire de Moûtiers).

<sup>46</sup> Acte passé à Moûtiers par-devant le notaire Silvestre, dans la maison capitulaire du chanoine Crosé, « aux cloîtres de Saint-Pierre ». Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1922, *folios* 102 (*verso*) et 103. Georges Frédéric Crosé constitue à sa fille une dot de 600 livres. Jean Louis Varot donne 1.000 livres à sa future femme en augment de dot.





avec elle Pierre Antoine Varot, son cher fils imbécile ». Elle aura également l'usage de « tous les meubles, linges, batterie de cuisine et autres choses dont elle aura besoin pour son ménage ». Il fait son héritier universel son fils aîné, qu'il charge de faire célébrer dans l'année de son décès vingt messes basses pour le repos de son âme dans l'église d'Aime. « Et comme Pierre Antoine Varot, son [autre] fils, est imbécile, et conséquemment hors d'état de faire ses affaires et de se pourvoir de son nécessaire », il charge son héritier de le nourrir et de l'entretenir « honnêtement en vivres et vêtements selon sa condition, et tout comme pour lui-même, et d'en avoir tout le soin possible ; et dans le cas que son dit héritier ne lui fourni[sse] pas sa nourriture et son entretien comme l'on vient de dire, ainsi que pendant tout le temps que son dit fils habitera ainsi qu'il le prétend avec sa chère femme, il veut que son dit héritier soit tenu de lui payer chaque année la pension viagère de dix-huit bichets de seigle, cinq bichets de froment, un baril de la charge de vin ». Et si ledit Pierre Antoine décède avant sa femme, cette dernière jouira de la pension qu'il lui a faite <sup>47</sup>.

- 6-3) Pernette CROSÉ, baptisée le 27 janvier 1733 (parrain : Égrègne Jacques Petitjean ; marraine : Pernette Pront, tous de Moûtiers).
- 6-4) Catherine Angélique CROSÉ, baptisée le 24 avril 1734 (parrain : Étienne Simon ; marraine : Barbe Cressend) ; morte cultivatrice à Tessens le 3 ventôse an XI (22 février 1803). Elle épouse à Aime le 28 février 1760, et par contrat dotal du 26 octobre suivant <sup>48</sup>, sieur Jean-Baptiste RUFFIER, fils de feu sieur Claude Ruffier. Bourgeois de Moûtiers, il est mort en cette ville le 25 septembre 1785.
- 6-5) Marie CROSÉ, baptisée le 13 avril 1736 (parrain et marraine : Égrègne Pierre François et Honorable Marie Petitjean, de Moûtiers) ; morte et inhumée le 1<sup>er</sup> juin suivant.
- 6-6) **Égrègne Barthélémy Crosé, qui suit.**
- 6-7) François Sigismond CROSÉ, baptisé le 12 décembre 1739 (parrain et marraine : Égrègne Jacques François Rapin, notaire royal à Séez, et Anne Crosé, sa femme) ; mort à Aime et inhumé le 1<sup>er</sup> janvier 1744.
- 6-8) Charlotte CROSÉ, baptisée le 10 août 1742 (parrain : François Ruffier-Jacquemet ; marraine : Charlotte Mabile) ; morte à Aime et inhumée le 15 mai 1759.

## 6<sup>ème</sup> degré

**Égrègne Barthélémy CROSÉ**, né à Aime et baptisé le 14 août 1737 (parrain & marraine : Spectable Barthélémy Crosé, avocat, et Honorable Claudine Ferley, sa femme). Bourgeois d'Aime, il est mort en cette ville le 14 novembre 1816.

Il épouse à Salins le 4 juillet 1778, avec une dispense du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité, **Demoiselle Marie Françoise CARTANAS**, née à Moûtiers le 24 février 1755, fille de Spectable Augustin Cartanas, bourgeois de Moûtiers, et d'Honorable Anne Marie VARAMBON. Elle est morte à Aime le 5 juillet 1803 (11 messidor an XI).

Enfants, nés (et baptisés) à Aime :

- 7-1) Jean Augustin CROSÉ, baptisé à Aime le 4 août 1778 (parrain : Augustin Cartanas, de Moûtiers ; marraine : Jeanne Antoinette Crosé). Héritier universel de son grand-père en 1781, il est mort à Aime le 21 juillet 1792.
- 7-2) Jeanne Antoinette CROSÉ, baptisée le 31 août 1780 (parrain : Joseph Ferley ; marraine : Jeanne Antoinette Ferley, femme de Nicolas Crosé) ; morte à Moûtiers le 30 janvier 1815 et

<sup>47</sup> Notaire Crosé. Tabellion d'Aime, A.D. de la Savoie, 2C 1703, folios 28 (verso) et 29.

<sup>48</sup> Notaire Gentil. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1684, folio 328. Georges Frédéric Crosé constitue en dot à sa fille la somme de 2.000 livres, avec un trossel estimé à 500 livres.



inhumée le lendemain. Elle épouse à Aime le 13 messidor an IV (1<sup>er</sup> juillet 1796), avec un contrat dotal passé le 8 messidor précédent (26 juin 1796)<sup>49</sup>, Jean Antoine CARRIER, né à Aime le 7 janvier 1769, fils de Melchior Carrier<sup>50</sup>, greffier du juge, et de Marguerite DUC. Secrétaire en chef de l'administration municipale d'Aime à l'époque de son mariage, il est greffier du juge de paix de Moûtiers en 1803. Il est mort à Aime le 11 mai 1824.

- 7-3) Françoise Jacqueline CROSÉ, baptisée le 3 juin 1784 (parrain : Joseph Guichon ; marraine : Jacquemette de Pallé, sa femme). Elle épouse à Aime le 12 octobre 1801 (20 vendémiaire an X) Jacques Antoine JARRE, cultivateur aux Chapelles, où il est né le 27 avril 1779, fils de feu Jacques Jarre et de Jeanne Françoise PELLICIER-BAL.
- 7-4) Jeanne Françoise CROSÉ, baptisée le 18 juin 1786 (parrain : Jean François Cressent ; marraine : Jeanne Françoise Maurier).
- 7-5) Marie Innocente CROSÉ, baptisée le 25 juin 1787 (parrain : Louis Innocent Laboret ; marraine : Claude Crosé, veuve de [Jean Claude] Varot) ; inhumée le 3 juillet suivant.
- 7-6) Jeanne Charlotte CROSÉ, née le 13 juin 1793.



---

<sup>49</sup> Notaire Serret. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2038, *folios* 227 et 228. Assistée de son père « primitif », Jeanne Antoinette Crosé reçoit de son oncle François Nicolas et de sa tante Jeanne Antoinette Ferley, ses parents adoptifs, une dot de 1.200 livres et un trousseau de meubles et de bijoux. Par ailleurs, ses parents adoptifs lui font don de tous leurs biens, se réservant cependant l'usufruit leur vie durant.

<sup>50</sup> Michel Carrier, fils de Joseph, est né aux Houches dans le haut Faucigny.